

20 oct 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2023

Deuxième contrat de gestion obligations de service postal universel (2024-2028)

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant le projet de contrat de gestion entre l'État et bpost concernant les obligations de service postal universel pour la période 2024 - 2028.

Le contrat de gestion actuel expire le 31 décembre 2023. Ce nouveau contrat garantit la continuité de la qualité de la distribution du courrier pour tous les citoyens du pays. Les obligations de service que contient le nouveau contrat de gestion sont en grande partie identiques à celles du contrat précédent. Elles contiennent néanmoins une série d'ajouts et de modifications qui devraient contribuer à la durabilité environnementale et à l'amélioration du service à la clientèle de bpost. Ce contrat de gestion n'a pas d'impact sur le budget. Comme dans le contrat de gestion précédent, les mécanismes nécessaires sont prévus pour que ce contrat de gestion n'entraîne pas de compensation par l'État.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi. Le projet de contrat de gestion est soumis à bpost.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be